

## **Plaidoyer pour une reconnaissance explicite d'une collectivité d'Alsace à statut particulier.**

**Chantal Cutajar**

**Adjointe au Maire de Strasbourg**

Le projet de loi relatif aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace adopté par le Sénat le 4 avril 2019 sera examiné les 18 et 19 juin par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Il va sceller l'avenir institutionnel de l'Alsace, improprement dénommée « Collectivité européenne d'Alsace ».

Il s'agit, pour le gouvernement, de redonner à l'Alsace dotée d'une forte identité historique, linguistique et culturelle, « une existence institutionnelle ». A cette fin, le projet de loi vise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à fusionner les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en un nouveau département sous le nom, Collectivité européenne d'Alsace.

Cette appellation laisse à penser qu'est créée une collectivité spécialement conçue pour tenir compte du particularisme alsacien et qui bénéficierait d'un statut extraterritorial par l'utilisation de l'épithète « européenne ». Or, il ne s'agit en réalité que d'un habillage qui induit en erreur celles et ceux dont on prétend assouvir le « désir d'Alsace ».

Qualifier la nouvelle entité, dont on entend faire un simple département par fusion, de « collectivité européenne » pourrait s'analyser comme une inconstitutionnalité, dès lors que la création d'une nouvelle forme de collectivité territoriale n'est pas explicitement indiquée et que l'adjectif « européenne » est source de potentielles confusions. Conseil constitutionnel et Conseil d'État, d'ordinaire très réticents devant les innovations en matière de décentralisation, pourraient être conduits à s'y opposer. Ce qui nous conduit à penser que c'est peut-être bien le résultat recherché. Un blocage du texte permettrait en effet au gouvernement de se draper dans un discours aux Alsaciens sur le ton : « nous aurions tant voulu vous donner satisfaction, mais c'est impossible juridiquement ».

Des manifestations pour défendre le maintien d'une région alsacienne ont réuni à l'automne 2014, à Strasbourg, Colmar et Mulhouse plusieurs milliers de personnes. Quatre sondages réalisés en 2017, 2018, 2019 expriment tous le souhait d'une région Alsace en dehors du Grand Est. Cette expression citoyenne ne peut plus être ignorée depuis que le Grand débat national a fait ressortir clairement les attentes fortes de nos concitoyens-nes dans ce domaine.

Enfin, et là sans doute est le plus grave, ce projet de réforme fragilise Strasbourg, freine son développement et son rayonnement et contrarie sa vocation de capitale européenne. Certes, Strasbourg a été choisi comme chef lieu de la région, mais les réunions des assemblées plénières se déroulent à Metz. Plusieurs sièges d'administration d'Etat, de directions, de fédérations professionnelles, culturelles et sportives, de comités, de chambres et de cours sont partis de Strasbourg.

Enfin, l'ambition portée par le projet de loi n'est pas à la hauteur des enjeux. La seule mesure qui ait un peu de consistance consiste en un transfert par l'État à la nouvelle collectivité alsacienne de l'intégralité de la voirie nationale non concédée. Ceci est censé

lui permettre de mieux maîtriser la circulation routière sur son territoire. Aucune compétence dévolue à la Région ne sera transférée au nouveau département. **Or, seul le cumul des compétences de la région et de celles des deux départements, augmenté de possibilités nouvelles de coopérations transfrontalières, est susceptible de vraiment donner corps à ce « désir d'Alsace » que l'on prétend satisfaire.**

L'ensemble de ces constats et arguments plaide en faveur de la reconnaissance explicite d'une collectivité territoriale d'Alsace à statut particulier. C'est l'unique voie qui permettra à la fois de réconcilier les Alsaciens avec le pouvoir central mais aussi de redonner à Strasbourg les voies et moyens de s'imposer comme le seul siège du Parlement européen et de construire avec l'Allemagne ce laboratoire de l'Europe de Strasbourg que nous appelons de nos vœux. L'avenir de l'Alsace doit se décider ici, en Alsace, avec les citoyens, autour de l'identité alsacienne qui ne se résume ni à une langue ni à un lieu de naissance mais qui s'acquiert par les liens que nous tissons au quotidien avec une culture, une histoire, des coutumes ; par les liens que nous nouons les uns avec les autres.

Décider de notre avenir suppose que nous puissions renouer avec un imaginaire rassembleur en renonçant à un culte de racines mythiques pour nous tourner vers les vraies vertus alsaciennes que sont la générosité et la solidarité.

Alors, arrêtons nous un instant pour écouter le murmure du Rhin qui nous rappelle, comme l'a si bien écrit Bernard Reumaux, ancien rédacteur en chef des *Saisons d'Alsace* dans un article intitulé « Le Rhin, notre mer » publié en juin 1997, « la pulsion maritime de l'Alsace » et nous révèle « un besoin vital de dépassement et d'universalité ».

Unis dans notre diversité, Nous avons les capacités de réussir ce pari.